

222C1659
FR0012789949-FS0505

28 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 28 juin 2022, la société de droit de l'Etat du Delaware Marathon Asset Management L.P.¹ (251 Little Fall Drive, Wilmington, Delaware 19808, United States of America), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juin 2022, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUPE et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte de fonds gérés ou conseillés, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP détenues par le déclarant dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Green Mobility Holding S.A.².

¹ Contrôlée par MM. Bruce Richards et Louis Hanover, lesquels ne détiennent par ailleurs aucune action EUROPCAR MOBILITY GROUP.

² Cf. notamment D&I 222C1484 du 15 juin 2022 annonçant le résultat de l'offre et sa suite positive.